



ministère
éducation
nationale



education.gouv.fr

Accueil > Toute l'actualité

Toute l'actualité

Feuille de route du Gouvernement sur le numérique : des mesures pour l'École

[École numérique] - Brève - Vincent Peillon - 01/03/2013

Le Gouvernement a présenté sa nouvelle feuille de route sur le numérique lors d'un séminaire gouvernemental le jeudi 28 février 2013. Elle s'articule autour de trois axes forts : une action résolue pour la jeunesse, une économie plus compétitive grâce au numérique, et des valeurs préservées et renforcées. Deux mesures concernent l'École : l'entrée du numérique dans les enseignements scolaires et une politique ambitieuse de formation des enseignants aux usages du numérique.

La feuille de route pour le numérique est déclinée pour chaque ministère par un ensemble de mesures qui seront suivies tout au long du quinquennat.

Faire du numérique une chance pour la jeunesse

La refondation de l'École place le numérique au cœur de l'école, du primaire à la terminale

Mesure n°1 : l'entrée du numérique dans les enseignements scolaires

Mesure n°2 : une politique ambitieuse de formation des enseignants aux usages du numérique

Mesure n°1 : l'entrée du numérique dans les enseignements scolaires

Constats et objectifs

Le numérique modifie profondément notre relation au savoir et à la connaissance et interroge, par là même, la place et le rôle de l'institution scolaire.

Le numérique éducatif a fait l'objet de 15 plans au cours des 40 dernières années, qui ont principalement porté sur l'équipement des établissements et permis un certain nombre d'initiatives innovantes. Il existe encore néanmoins un retard significatif vis-à-vis de nombreux autres pays, tant en termes d'usages pédagogiques du numérique qu'en matière d'équipement. Il existe par ailleurs un important décalage entre les usages à domicile et les usages en classe, pour les élèves comme pour les enseignants (en 2008 la France était 23e sur les 27 pays européens en matière d'utilisation de l'ordinateur en classe).

Le développement du numérique à l'École engagé par le Gouvernement, se fera en cohérence avec ses valeurs et doit l'aider à atteindre ses objectifs : il doit favoriser la réduction des inégalités, le développement de pratiques pédagogiques plus efficaces, l'implication des parents dans la scolarité de leurs enfants, renforcer le plaisir d'apprendre et d'aller à l'école.

L'objectif du Gouvernement est qu'à l'issue du quinquennat, tous les élèves sortant du système scolaire soient familiers des outils et ressources numériques, aient reçu une éducation à l'information et aux médias et soient sensibilisés aux enjeux historiques, culturels, artistiques, économiques et sociaux induits par la mutation technologique de la société et de l'économie.

Description des mesures et calendrier

1. Le projet de loi d'orientation et de programmation qui sera présenté au parlement le 11 mars prochain fait du développement des connaissances, des compétences et de la culture nécessaires à l'exercice de la citoyenneté dans la société de l'information et de la communication **une partie intégrante du droit à l'éducation.**
2. Il prévoit **qu'une formation à l'utilisation des instruments et ressources numériques sera dispensée de l'école primaire au lycée.** Elle s'insèrera dans les programmes d'enseignement et pourra faire l'objet d'enseignements spécifiques. Cette formation comportera notamment une dimension **d'éducation aux médias** visant à apprendre aux élèves à porter un regard critique sur les contenus des différents médias, en particulier numériques, et à les utiliser de manière autonome et responsable, ainsi qu'une sensibilisation aux droits et devoirs liés à l'usage de l'internet (protection de la vie privée, respect de la propriété intellectuelle, etc.).

Après le vote de la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École qui crée le Conseil supérieur des programmes, ces enseignements intégreront progressivement les programmes scolaires dans le cadre des travaux de cet

organisme

3. **Une réflexion sur la place que doit prendre la science informatique**, à tous les niveaux d'enseignement, sera prochainement engagée. L'**option de spécialité "Informatique et sciences du numérique"** sera généralisée en terminale de toutes les séries de l'enseignement général et technologique dès la rentrée 2014 (expérimentation dans une académie à la rentrée 2013).

4. La priorité a été donnée à l'utilisation des ressources et services numériques pour renforcer l'acquisition des fondamentaux en primaire (lire, écrire, compter), pour faciliter l'apprentissage des langues vivantes et permettre une meilleure personnalisation des apprentissages. À cette fin, un appel à projets doté de 10 M € sera lancé au 2^e trimestre par le Commissariat général à l'investissement pour le développement de moyens numériques dédiés aux apprentissages fondamentaux.

5. Les cursus de formation des apprentis intégreront systématiquement des modules de formation spécifiques aux techniques innovantes (conception assistée par ordinateur, dessin assisté par ordinateur). Les contrats de performance conclus avec les chambres des métiers et de l'artisanat prévoient ces formations.

Mesure n°2 : une politique ambitieuse de formation des enseignants aux usages du numérique, avec notamment la formation de 150 000 enseignants en deux ans

Constats et objectifs

Le développement du numérique à l'École repose sur la maîtrise par les enseignants des outils et ressources numériques et surtout sur leur formation à leur intégration dans les pratiques pédagogiques.

La diffusion du numérique dans l'École passe donc par une évolution de la formation initiale et continue des enseignants. Il est également crucial de mieux former l'encadrement, les formateurs académiques et les référents numériques des établissements pour assurer l'accompagnement des enseignants dans son utilisation dans leurs pratiques quotidiennes.

L'objectif du Gouvernement est que l'ensemble des nouveaux enseignants soient formés "au" et "par" le numérique dans les écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE) dès la rentrée 2013, et que les enseignants du premier et du second degré soient massivement formés dans le cadre de leur formation continue aux apports du numérique dans leurs pratiques pédagogiques.

Description de la mesure et calendrier

Le projet de loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École insiste sur le rôle des ESPE dans la formation des enseignants à l'usage du numérique.

Une formation "au" numérique et "par" le numérique fera partie intégrante des enseignements qui leur seront dispensés. L'objectif de cette formation sera de permettre aux enseignants de maîtriser les outils numériques, mais aussi, et surtout, de mettre le numérique au service des apprentissages en classe, de créer des ressources pédagogiques adaptées aux élèves ou encore d'utiliser les services de communication pour mieux informer les familles. Cette formation aura elle-même recours aux technologies numériques.

À la rentrée 2013 :

1. Fourniture d'un premier ensemble de modules de formation en ligne dans le cadre de la création d'un "Campus numérique" pour les enseignants en lien avec la mise en place des écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE).
2. Intégration de la formation au numérique et par le numérique dans les enseignements proposés par les ESPE.
3. Développement des formations en ligne pour assurer au moins 9 h de la formation continue des professeurs des écoles (370 000 enseignants concernés) dans le cadre de leurs nouvelles obligations de service.
4. Plan de formation national dédié aux référents numériques qui seront présents dans tous les établissements du second degré.

Au cours de l'année scolaire 2013/2014 :

5. Formation de tous les futurs enseignants en référence au "Certificat Informatique et internet niveau 2 Enseignant" (C2I2E) qui atteste actuellement leur compétence à intégrer le numérique dans leur enseignement.
6. 150 000 enseignants seront formés dans les deux années à venir dans le cadre des plans académiques de formation.

Source : gouvernement.fr



LE GOUVERNEMENT S'ENGAGE POUR LE
NUMÉRIQUE

Le Gouvernement a présenté sa feuille de route pour le numérique, autour de trois axes forts : une action résolue pour la jeunesse, une économie plus compétitive grâce au numérique, et des valeurs préservées et renforcées.

**UNE CHANCE POUR LA
JEUNESSE, LA PRIORITE DU
QUINQUENAT**

- Faire du numérique un pilier de la refondation de l'école
- Construire des Universités numériques plus accessibles
- Valoriser et promouvoir les métiers du numérique
- Renforcer les actions de sensibilisation et d'information

**UN ATOUT POUR LA
COMPETITIVITE DE NOS
ENTREPRISES**

- Faire émerger des entreprises de rang mondial
- Favoriser la recherche et l'innovation dans le domaine du numérique
- Garantir l'appropriation du numérique par l'ensemble de l'économie
- Doter la France des infrastructures du XXI^e siècle

Discours du Premier ministre à l'issue du séminaire intergouvernemental sur le numérique



Le numérique, au cœur du nouveau modèle français

Le Premier ministre a présidé jeudi 28 février 2013 le séminaire gouvernemental sur le numérique à Gennevilliers afin d'y présenter la nouvelle feuille de route pour le numérique.

[Consulter la vidéo du discours du Premier ministre](#)

Faire entrer l'École dans l'ère du numérique



En savoir plus sur le numérique à l'École :

un impératif pédagogique et un projet de société
une stratégie permettant d'inscrire effectivement et durablement l'École dans l'ère du numérique
des nouveaux services dès la rentrée 2013
etc.

www.education.gouv.fr/EcoleNumerique

EN SAVOIR PLUS

Site à consulter

Portail du Gouvernement

Dossier de presse
Feuille de route du Gouvernement
Stratégie en matière d'ouverture et de partage des données publiques
Stratégie gouvernementale pour le déploiement du Très Haut

Le Gouvernement présente la feuille de route pour le numérique le 28 février 2013

Mise à jour : avril 2013